Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 59 (1951)
Heft: 3

Artikel: Un Vaudois aux Indes Orientales : Daniel Burnat (1723-1803)
Autor: Jaquemard, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-46030

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un Vaudois aux Indes Orientales : Daniel Burnat (1723-1803) [1]

La famille Burnat, anciennement Brunat, originaire de Froideville (1308), a donné au pays nombre de personnalités marquantes. Le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* cite les noms de plusieurs Burnat du XIXe siècle. En revanche, cet ouvrage ne fait aucune mention de certains membres de cette famille qui ont joué, au XVIIIe siècle, un rôle intéressant dans la vie du Pays de Vaud, ou à l'étranger. La vie de Daniel Burnat, qui passa une cinquantaine d'années aux Indes orientales au service de la Compagnie hollandaise, mérite d'être évoquée brièvement.

Daniel Burnat était le fils aîné de Gabriel Burnat, né en 1695 à Payerne, officier au service de France, dans le régiment suisse de Courten. De son mariage avec Judith de Trey, il eut trois fils, Daniel, dont on trouvera ici la biographie, Gabriel (1725-1801), notaire, conseiller et justicier à Vevey, et Auguste (1730-1782), comme son père capitaine au régiment suisse de Courten, au service de France. Gabriel Burnat aîné mourut en 1765 à La Conversion sur Lutry, dans le domaine où il s'était retiré et où il vivait avec sa fille aînée Catherine.

Né à Payerne, où il a été baptisé le 8 juillet 1723, Daniel Burnat étudia à l'Académie de Lausanne. Précepteur en Hollande, il partit en 1753 pour les Indes orientales, où il occupa divers postes, à Batavia, à Surate, puis dans l'île de Ceylan, où il mourut, au début du XIXe siècle. De 1750 à 1793, il échangea, avec sa famille, une correspondance assez suivie. Ces lettres, demeurées aux archives de la famille Burnat, à Vevey, nous permettent de retracer la vie d'un Vaudois, dans des pays dont les seuls noms font surgir des rêves d'évasion, des paysages exotiques, toute une histoire de guerres et de rivalités commerciales. Qu'on ne s'y trompe point : les lettres de Daniel Burnat, où s'exprime une

[1] La date de la mort est incertaine ; voir ci-dessous, p. 163.

grande affection, avec les formules très cérémonieuses et respectueuses de l'époque, ne contiennent aucun détail « pittoresque », ni la moindre description des pays où l'a conduit son existence vagabonde. La « sensibilité » du XVIIIe siècle finissant, le goût « romantique » de la nature, n'ont pas marqué ce Vaudois raisonnable, vertueux, d'esprit pratique, de tempérament « classique », dirons-nous. Par ailleurs, si la carrière de Daniel Burnat l'a entraîné, à une époque et dans un cadre où pouvaient se développer des destins « hors série », elle ne lui a pas donné l'occasion d'agir sur les hommes et sur les événements : il demeure « en marge », dans des postes honorables, certes, mais sans éclat particulier. L'intérêt de cette correspondance nous paraît résider dans le fait qu'elle est le témoignage d'une mentalité, d'un caractère, celui d'un Vaudois, transplanté dans un milieu exceptionnel. Outre cet intérêt psychologique, la correspondance de Daniel Burnat renferme de nombreuses allusions à des événements historiques, à l'activité économique et politique des Européens aux Indes, aux mœurs et usages des agents commerciaux en Orient. Si l'on n'y découvre point un personnage « historique », on y trouve un « homme ». C'est à ce titre que la correspondance de Daniel Burnat mérite d'être analysée ici.

* * *

La première lettre qui nous soit parvenue est du 9 août 1750. Daniel Burnat est donc à La Haye, précepteur chez M. Verelst, conseiller d'Etat. Ce dernier vient d'être nommé envoyé extraordinaire des Etats Généraux auprès du roi de Sardaigne. Burnat et son élève seront du voyage à Turin, ce qui cause, à notre Vaudois, « pas peu de plaisir ».

La mission de M. Verelst prend fin au bout d'une année, et c'est le retour, en septembre 1751, en Hollande. Daniel Burnat désirerait fort rencontrer ses parents, mais le détour par la Suisse, par de mauvais chemins, conviendrait peu à son élève « extrêmement délicat et peu fait à la fatigue ». Aussi prend-il rendez-vous avec son frère Gabriel à Chambéry. C'est là qu'il reverra l'un des siens, pour la dernière fois.

De retour en Hollande, à Utrecht, Burnat ne cesse de se préoccuper de sa famille. Les nouvelles du Pays de Vaud lui causent

de vives alarmes : une tempête a ruiné, pour bien des années, les vignes de Morges, de Lausanne et de Lutry. Celles de Vevey, dont la famille Burnat tire l'essentiel de ses revenus, ont-elles été épargnées ? Il voudrait procurer à son frère Auguste, officier au service du roi de France, un poste intéressant dans l'armée des Provinces-Unies ; mais en Hollande, les cadres militaires sont en pleine réforme et de nombreux officiers se trouvent sans emploi.

En 1753, Burnat perd sa place chez M. Verelst. Les causes de cette « disgrâce » demeurent mystérieuses. Le précepteur congédié fait allusion aux calomnies de « son grand ennemi Castillon » sur le compte duquel il a écrit une lettre maladroite. Cette malheureuse affaire va le pousser à une résolution « qui vous paraîtra désespérée » : il va partir pour les Indes orientales. M. Verelst, qui semble ne pas trop lui garder rancune, lui a procuré un poste assez avantageux sur un vaisseau de la Compagnie. Il conviendrait d'abord d'apprendre la langue hollandaise, mais la nomination et le départ sont avancés et Burnat manque d'argent pour s'équiper. Si sa famille ne peut lui avancer au moins mille florins, il sera obligé « d'aller nu dans ces pays ». Il est prêt à céder sa part sur les vignes de Vevey, comme compensation de ce prêt, qu'il promet de rembourser, s'il fait fortune aux Indes. Nous verrons qu'il tiendra ses engagements, et bien au-delà.

« C'est par goût et par inclination que je vais aux Indes, et pour me délivrer du présent emploi de pédagogue », affirme-t-il. La lettre de change reçue, le voilà muni de 106 ducats, que les siens se sont empressés de lui envoyer, bien qu'ils ne fussent pas riches. Avec l'Europe, il abandonnera ses projets de vengeance : « Il ne faut rien entreprendre contre Castillon et son digne ami, laissez à Dieu le soin de les punir. » Il pardonne à ses compatriotes de Hollande, qui, le croyant « coulé à fond », lui ont battu froid. Il se contentera de ne point prendre congé d'eux.

Le 11 juillet 1753, il est à Middleburg, embarqué comme teneur de livres, second des officiers, à bord du « Visvlid ». « Le peu d'espérance de vous revoir un jour me fait répandre bien des larmes », écrit-il aux siens, mais il prend toutes ses dispositions. Son cousin Lecomte, à Voorburg, fera tenir à Batavia les lettres de la famille : « Il va et vient des vaisseaux presque tous les mois. »

Retardé par les vents contraires, le départ a lieu le 24 juillet. Burnat écrit de Portsmouth, où le vaisseau attend, du 4 août au 5 septembre, des conditions favorables. Notre Vaudois a hâte de partir, car « la compagnie n'est rien moins qu'agréable et propre à adoucir les ennuis d'une longue navigation ».

La lettre suivante est du 30 janvier 1754, du Cap de Bonne-Espérance, base hollandaise où le « Visvlid » fait relâche, après cinq mois et dix-neuf jours d'une navigation heureuse. Une escale à Saint-Jacques, aux îles du Cap Vert, a permis de faire provision d'eau. Les calmes ont duré jusqu'à la ligne équinoxiale où les « chaleurs sont plus supportables qu'on ne me l'avait fait croire en Europe ». Pas d'incidents, peu de malades, point de morts au cours de cette navigation qui eût été supportable « avec des compagnons moins déraisonnables que le capitaine et les pilotes du vaisseau... Il n'y a rien que ces fous n'aient mis en usage pour me tourmenter moi et un officier allemand... nous avons vécu en constante mésintelligence avec le capitaine. » C'est là le sort de tous ceux qui se rendent aux Indes.

Burnat resterait volontiers au Cap, « pays délicieux et très propre à se remettre des fatigues d'un long voyage », d'autant que les avis des Hollandais sont défavorables : le climat de Batavia est mauvais ; il est difficile de faire fortune aux Indes. Et puis il a fait bien des réflexions en cours de route, sur les motifs de son exil. « Si je les avais faites plus tôt, je ne serais pas parti... Et si je parviens à faire fortune aux Indes, en serais-je plus heureux ?... Ce n'est pas la manière de penser qui peut nous rendre tels. Un homme vertueux, qui sait modérer ses passions, jouira dans tous les états de toute la félicité dont on peut jouir en ce monde. »

Le 14 février, le navire met à la voile et le 19 mai, Daniel Burnat débarque à Batavia, après un voyage de dix mois. Dans sa première lettre à son frère Gabriel, datée du 26 octobre 1754, il fait part de ses désillusions : il a été malade dès l'arrivée, en danger de mort ; il lui faut « réformer ses idées sur bien des points « quant aux possibilités de faire fortune aux Indes. On ne trouve pas ici des montagnes d'or, mais de la peine, des travaux et de méchantes gens ». Pour réussir, il faut des protections ou bien une chance extraordinaire. Et pourtant, il arrivait muni des lettre de recommandation de M. Verelst, du baron de Borssel,

premier noble de Zeelande et d'un des directeurs de la Compagnie. Elles lui ont valu d'être placé, par le gouverneur général, à la Secrétairerie, où de médiocres appointements lui permettent à peine de vivre. Désillusion, pour notre Vaudois, honnête et pieux, que l'atmosphère de la colonie : « vice et corruption portés à l'excès... la candeur, la charité, la bonne foi sont ici des vertus inconnues ; l'intérêt, la fourberie, la duplicité, l'orgueil et l'envie dirigent généralement la conduite des hommes... qui ne viennent aux Indes que pour s'enrichir... Tous les moyens leur sont bons... Le plus artificieux et le plus impudent est aussi le plus respecté... Bien des gens honorés aux Indes n'y sont venus que pour éviter l'échafaud en Europe ». Burnat n'imitera pas ces exemples et prend la résolution de faire carrière en gardant sa foi et les traditions d'honnêteté qui sont celles de sa famille.

Il séjourne un an à Batavia, échappe aux épidémies qui ravagent la colonie et se voit, en août 1755, promu au titre de « ondercoopman » (sous-marchand). Mais ce n'est là qu'un grade indispensable pour obtenir un emploi dans un des comptoirs de la Compagnie. Cet emploi, il ira l'attendre à Surate [1], « dans les Etats du Grand Mogol ». Un Genevois, le lieutenant d'artillerie Mestrezat, à Batavia, se chargera de transmettre ses lettres.

De Surate, le 16 décembre 1759, Burnat écrit à son frère : la situation matérielle n'a guère changé ; il est aussi peu avancé que le jour de son arrivée, il y a quatre ans. Rien à faire, au service de la Compagnie, sans de puissants protecteurs : « A Batavia, les recommandations se pèsent au poids. » Pourtant, l'air de la Côte de Malabar est très sain. A Surate, l'on fait bonne chère et « le commerce de la vie y est plus agréable qu'ailleurs aux Indes ». Outre les Hollandais, on y trouve des gens de toutes les nations, des Français, des Anglais surtout, qui se sont rendus maîtres, en 1758, de la forteresse de Surate, où ils tiennent garnison. La correspondance avec le Pays de Vaud est difficile : Daniel Burnat n'a reçu que le 8 octobre 1758 une première lettre de son frère Gabriel, datée du 24 août 1757. Les autres se sont probablement perdues.

---

[1] Surate, ville de la province de Goudjerat, à 249 km. au nord de Bombay. Au XVIIIe siècle, Surate était le premier port de l'Inde et le lieu d'embarquement des pèlerins pour l'Arabie. Aux comptoirs portugais avaient succédé les établissements anglais, hollandais et français.

Il restera six ans sans nouvelles, à l'exception d'une seule lettre reçue à Surate, en 1759. Mais le premier message qui parviendra au Conseiller Burnat, à Vevey, est daté de Colombo, du 28 décembre 1764. Daniel Burnat a quitté la Côte de Malabar où il a commandé, pendant trois ans, le fort de Coïlan pour l'île de Ceylan. Depuis deux mois, le voilà « Second de Colombo », emploi aussi peu lucratif que celui de Malabar. Pourtant, il lui vaut de vivre à son aise.

En octobre 1765, de Namur, le capitaine-lieutenant Barbey, communique à Gabriel Burnat qu'il a lu dans une gazette hollandaise : « Le Conseil des Indes de Batavia a nommé M. Daniel Burnat administrateur général du Comptoir de Colombo, dans l'île de Ceylan. Le Conseil des dix-sept et l'assemblée des intéressés de cette compagnie l'ont confirmé [1]. » Le capitaine Barbey, un Veveysan au service de la Hollande, estime que « l'emploi est considérable et que la personne qui en est pourvue est dans la position de pouvoir faire une fortune considérable ».

Une lettre écrite de Colombo, en décembre 1764, parviendra à Gabriel Burnat en même temps que la missive de son compatriote Barbey. Daniel Burnat annonce en effet que, grâce à sa nomination comme « Dessave » et « Fiscal », la fortune commence à le favoriser.

Daniel Burnat ne demeurera pas à Colombo : le 14 novembre 1766, il écrit de Mature, où il vient d'apprendre la mort de son père et de sa sœur aînée. Il exercera à Mature [2], jusqu'à sa retraite, les fonctions de commandant de la Province « Opper-

---

[1] L'administration de la Compagnie hollandaise des Indes orientales était confiée, en Hollande, à soixante directeurs, répartis en diverses chambres, Chambre d'Amsterdam, de Zélande, de Delft, etc. (l'assemblée des intéressés). Entre ces soixante directeurs, dix-sept étaient chargés de la régie des envois et des retours des vaisseaux (Conseil des dix-sept). A Batavia, le gouverneur général était assisté d'un « conseil supérieur », lequel choisissait le gouverneur général et les gouverneurs particuliers.

[2] Mature, ou Matoura, Mathoura, Matara, ville maritime de l'île de Ceylan, à 43 km. E.-S.-E. de la Pointe-de-Galle, sur la côte méridionale. Matoura est l'une des villes les plus anciennes de Ceylan. Occupée par les Portugais au XVIe siècle, la ville fut enlevée, en 1645, par les Hollandais qui l'entourèrent de fortifications et en firent le centre principal de leur commerce d'épices. La citadelle hollandaise existe encore actuellement. La ville elle-même a conservé, dans l'architecture de ses édifices publics et de ses maisons, les traces de la longue domination hollandaise. Les forêts de cocotiers s'étendent tout le long de la côte et la région fournissait abondamment la cannelle et les pierres précieuses.

coopman en Dessave »[1], ce qui correspond à administrateur général. L'emploi, bien qu'équivalent à celui qu'il exerçait à Colombo, est plus lucratif et beaucoup moins pénible. Pour la première fois, Burnat exprime son espoir de revenir un jour « dans sa chère patrie ». Pourtant, il craint le changement de climat et le froid, « fatal à ceux qui se rapatrient ». Afin que, s'il mourrait aux Indes, les siens ne soient pas privés de son héritage, il leur envoie 6000 florins, par une lettre de change que MM. de Jong et Visscher, d'Amsterdam, tireront sur la caisse de la Compagnie. C'est par une gazette, publiée à Neuchâtel[2], que la famille de Daniel Burnat apprendra, en 1766, la nouvelle fortune de son frère. « Par suite du décès du baron Lubbert-Jean d'Eck, conseiller extraordinaire des Etablissements de la République des Provinces Unies dans l'Inde, gouverneur et directeur de Ceylan et de ses dépendances, la direction des affaires est confiée à MM. Burnat, Feber, Moent et Angelbeck, membres du conseil, jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur. » Notre Vaudois serait-il devenu, bien qu'à titre intérimaire, gouverneur de toute l'île de Ceylan ?

Par une lettre de Mature, du 13 novembre 1767, Daniel Burnat remet les choses au point avec toute sa modestie. Ce qu'on a lu dans les gazettes est « à peu près exact... » « Le baron van Eck, gouverneur de Ceylan, étant mort, la direction des affaires est tombée entre les mains du Conseil dont je suis un des membres, jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur. » Pourtant, cela ne représente pas de changement dans sa situation, au contraire, c'est là un événement désavantageux, puisqu'il le prive d'un patron dont il avait beaucoup à espérer.

Cette situation devait s'être fort améliorée, depuis les pénibles débuts de Daniel Burnat à Batavia, puisqu'il annonce à son frère un nouvel envoi de 4000 florins, qui sera suivi de plusieurs autres.

Pendant une dizaine d'années la correspondance se fait très régulièrement entre Burnat et les siens, par l'intermédiaire de

---

[1] Les agents de la Compagnie hollandaise avaient à la fois un rôle d'administrateur (*Oppercoopman :* marchand supérieur) et un rôle militaire (*Dessave :* commandant). *Dessa* désignait, en hollandais, un village indigène.

[2] *Nouvelles de divers endroits,* publiées à Neuchâtel, dès 1719, le plus ancien des journaux neuchâtelois (cf. *Patrie suisse* du 10 décembre 1919, page 298). Le numéro où parut la nouvelle de la mort du gouverneur de Ceylan est du mercredi 28 mai 1766.

Vischer et fils, d'Amsterdam, qui se chargent de transmettre l'argent et les lettres venus de Ceylan. Chaque mois de novembre, au départ du vaisseau hollandais, Burnat adresse aux siens des nouvelles dont la teneur ne varie guère : la santé de l'exilé, en dépit des inconvénients de l'âge et des rigueurs d'un climat variable, demeure bonne ; il en exprime sans cesse sa reconnaissance à Dieu à qui il demande de poursuivre ses bénédictions. Il s'intéresse toujours au sort de ses sœurs, de ses frères, au rapport des vignes et demande à son frère Gabriel de lui faire part, dans le détail, de tous les événements survenus à Vevey ou à La Conversion. S'il est heureux d'apprendre l'achat, par ses deux frères, d'une maison au Bourg de Bottonens, il déconseille la vente de la campagne de La Conversion, où habitaient son père et sa sœur aînée.

Le commandant de la province de Mature est devenu un personnage assez important pour que ses compatriotes, nouvellement débarqués aux Indes, recherchent sa protection et ses conseils, qui leur sont généreusement accordés. Les Suisses dont il reçoit la visite sont assez nombreux. C'est le jeune Lozeron, d'Yverdon, dont il joint les lettres à celles qu'il expédie en Suisse, par la Hollande. Lorsque Lozeron quittera le service de la Compagnie et qu'il se jettera à la mer, pendant la traversée du retour « au cours d'un accès de fièvre chaude ou de mélancolie », Daniel Burnat déplorera que les héritiers ne puissent recouvrer les biens du jeune disparu. En 1773, c'est l'arrivée d'un autre Suisse, ami de Gabriel Burnat, Frédéric Breuchard, subrécargue du vaisseau portugais « Marianne Victoria ». Ce compatriote, débarqué à Pointe-de-Galle [1], doit se rendre à Madras et à Pondichéry, d'où son vaisseau regagnera l'Europe, tandis que Breuchard attendra, à Goa, l'arrivée d'un autre navire du Portugal qui lui sera consigné. Malheureusement, Breuchard meurt à Goa [2], sans avoir eu le temps de mettre en ordre ses affaires. En 1776, arrivent à Batavia un M. Tavel, Vaudois résidant en Hollande, et le fils du ministre de Montpreveyres, M. Burnand.

---

[1] Pointe-de-Galle ou Galle, ville maritime et port de Ceylan, à 110 km. au S.-E. de Colombo, sur la côte occidentale de l'île. Les Hollandais l'enlevèrent aux Portugais qui l'occupaient depuis 1597. La Compagnie y fit construire une citadelle.

[2] Goa, capitale des possessions portugaises de l'Inde, à 330 km. au sud de Bombay, sur la côte de Malabar.

Tous deux viennent chercher fortune aux Indes. Comme le jeune Burnand attend vainement un emploi dans l'île de Java, Burnat le fait venir à Mature, où il l'occupera aux travaux du comptoir. Puis c'est M. Luçon, qui a épousé une Lecomte, de Dordrecht, cousine des Burnat, qui trouve de l'occupation comme officier-ingénieur de la Compagnie à Batavia. Par lui, Burnat apprendra qu'un autre Lecomte, dont la famille est ruinée, a été contraint, le malheureux, à se faire maître d'école au cap de Bonne-Espérance !

Sollicité par son frère Gabriel de trouver un emploi aux Indes, en faveur d'un Suisse de Russie, Daniel répond que, la Compagnie faisant un commerce presque exclusif et ne laissant rien aux particuliers, il faut renoncer à gagner sa vie en dehors d'elle. « On voit partout dans le monde des Suisses qui ont quitté leur patrie pour aller chercher fortune. L'exemple d'un seul, qui a eu la bonne fortune de réussir, suffit pour en attirer cinquante autres qui, après avoir essuyé des travaux et des traverses sans nombre, meurent enfin dans l'indigence. »

Un projet tient à cœur à la famille de Daniel Burnat, comme, du reste, à l'exilé lui-même : le retour au pays. Sans doute, le petit capital amassé par le gouverneur de Mature lui permettrait-il de finir ses jours honorablement, au bord du Léman. Pourtant, Burnat diffère, d'année en année, ce retour : outre ses craintes au sujet d'un changement de climat, il fait allusion à des obstacles dont il ne peut parler, mais que ses correspondants devineront aisément. Nous verrons que la famille Burnat apprendra, quelques années plus tard, quelle était une de ces mystérieuses raisons.

Avec le capitaine Auguste Burnat, qui s'est retiré à Vevey, à l'âge de quarante-trois ans et qui s'y marie en 1775, la correspondance a un ton différent. Le capitaine renseigne son frère sur les vicissitudes politiques de l'Europe. En échange, ce dernier lui parle des événements des Indes. Ils sont du reste, jusqu'en 1781, peu nombreux : la paix règne à Ceylan, comme sur les côtes de l'Indoustan. Seuls, les Anglais sont une cause d'inquiétude pour Burnat, qui ne les aime guère. Il s'alarme de leurs conquêtes, de leurs empiètements au détriment des princes indiens, dont ils annexent les territoires « sur lesquels ils n'ont pas des droits mieux fondés que ceux des trois puissances qui ont partagé si bénignement la Pologne ». Les entreprises des

Anglais menacent le commerce de la Compagnie de Hollande, qui commence à diminuer considérablement. La Compagnie britannique connaît du reste des difficultés. « Les conquêtes des Anglais — les Etats du Bengale, la côte de Coromandel et du Guzzuratte [1], enlevés aux Français pendant la dernière guerre [2] — les obligent à des dépenses qui absorbent tous les revenus qu'ils tirent de leurs possessions et qui pourraient enrichir leur Compagnie, s'ils étaient bien administrés. Il est vrai que c'est plutôt à quelques particuliers, qui dirigent les affaires de la Compagnie aux Indes, qu'à la nation, que l'on doit imputer tous ces désordres. L'intérêt particulier, qui prévaut presque partout sur le bien général, les engage à former continuellement de nouvelles entreprises, afin de pouvoir pêcher en eau trouble. » Les princes indiens n'attendraient que la reprise de la guerre avec la France pour se joindre aux ennemis des Anglais. La rupture ne tarde guère ; en 1778, apprenant que les hostilités avaient commencé entre la France et l'Angleterre [3], les Anglais des Indes se sont jetés sur Pondichéry. La garnison française, 450 hommes, a fait une capitulation honorable et sera transportée à l'île Maurice. Si les commerçants français et hollandais peuvent demeurer librement à Pondichéry, la France n'en perd pas moins la seule place qui lui restait aux Indes. Pourront-ils compter, pour recouvrer leurs possessions, sur l'aide du grand ennemi des Britanniques, ce Nabab de Maissour [4], « supérieur en génie et

---

[1] Guzzuratte : Il s'agit du Goudjerat, grand pays de la région occidentale de l'Inde, sur la mer Arabique ou golfe d'Oman. Surate en était la capitale.

[2] Il s'agit de la guerre de Sept Ans (1756-1763). Par le Traité de Paris, conclu entre l'Angleterre, la France et l'Espagne, en 1763, l'Indoustan et tous les établissements français des Indes, à l'exception de cinq villes, dont Pondichéry, étaient livrés par la France à l'Angleterre. Les Etats du Bengale furent conquis, sur les princes indiens, par l'Anglais Clive, de 1757 à 1767.

[3] Il s'agit de la guerre d'indépendance anglo-américaine (1775-1783) ; l'alliance des Insurgents et de la France en fit une guerre anglo-française, que l'habileté de Vergennes transforma promptement en guerre anglo-européenne (alliance de la France et de l'Espagne ; formation de la Ligue des Neutres). Les Etats Généraux de Hollande décidèrent d'adhérer à la Ligue des Neutres, mais l'Angleterre déclara la guerre au gouvernement hollandais, en 1780. La guerre fut malheureuse pour les Provinces-Unies, impuissantes à protéger leurs navires et leurs colonies. Au Traité de Paris (1784), la Hollande, qui ne fut pas soutenue par ses alliés, perdit Nagapatam dans l'Indoustan et dut accorder aux Anglais la libre navigation dans les Moluques. Les revers maritimes de la Hollande précipitèrent la décadence de la Compagnie des Indes orientales, qui fut dissoute en 1795.

[4] Haïla Ali Khân Bahâdour (1717-1782), fondateur de l'éphémère dynastie de Maisoûr (Mysore). Les Français finirent par s'allier avec le Nabab de Mysore, qui fut du reste battu par les Anglais.

dans la science militaire aux autres princes indiens et qui joue le même rôle aux Indes que le roi de Prusse en Europe »? Les Français ont des troupes aux îles de France ; s'ils se joignaient au Nabab, ils chasseraient les Anglais de la côte de Coromandel ; mais la perfidie bien connue du prince indien fait hésiter les Français ; on n'a pas encore vu leur escadre des îles Bourbon et Maurice, alors que les Anglais croisent sans obstacles du Bengale à Surate.

Le 26 octobre 1781, Auguste Burnat écrit, à son frère Daniel, une lettre où il exprime ses craintes quant à l'avenir : la rupture générale gênera fort la correspondance ; les lettres risquent d'être interceptées par les Anglais, puisque la Hollande n'a pu garder sa neutralité. Et l'ancien capitaine d'ajouter : « Si quelque chose pouvait m'en consoler, c'est la bravoure et l'intelligence dont les Anglais ont fait l'épreuve, de la part d'une nation qu'ils jugeaient avoir dégénéré. » [1]

En effet, la guerre générale va interrompre les relations de Daniel Burnat avec les siens. La lettre par laquelle Auguste Burnat faisait part de la victoire navale de la Hollande ne put parvenir à son frère : le vaisseau, parti d'Amsterdam pour Ceylan, tomba aux mains des Anglais.

Cependant, notre Vaudois, devant l'impossibilité de maintenir avec sa famille les relations habituelles, s'ingénie à faire parvenir à Vevey nouvelles et argent. Le 16 août 1782, il remet à MM. Amalric et Michel, négociants français à Pondichéry, une somme de 28 800 florins de Hollande, soit 55 440 livres tournois, à faire tirer sur leurs correspondants de Genève, MM. Plantamour, Rilliet & Cie. M. Michel fera passer la première lettre de change par un vaisseau danois, qui quittera Tranquebar [2], en octobre, pour Copenhague. Il fera parvenir un duplicata à Gabriel Burnat, par la France, tandis que le triplicata sera expédié à Mature, à Daniel Burnat, qui le hasardera sur un navire hollandais, si toutefois un vaisseau peut quitter l'île de Ceylan. Après

[1] Allusion à la rencontre, dans la mer de la Manche, d'une escadre de sept vaisseaux de ligne hollandais et des neuf vaisseaux d'une escadre anglaise (1781). L'escadre anglaise rompit le combat. Ce succès fut sans lendemain : les navires marchands hollandais furent pris par centaines, et partout la marine néerlandaise se montra inférieure à celle des Anglais.

[2] Tranquebar, ville maritime de l'Inde, sur la Côte de Coromandel. En 1624, Tranquebar devint propriété danoise. Prise par les Anglais en 1807, elle fut rendue aux Danois en 1814. Finalement, la ville leur fut achetée, par les Anglais, en 1845.

bien des difficultés, la famille Burnat put entrer en possession de la somme.

Les Hollandais des Indes ne tardent pas à être inquiétés par les Anglais qui leur enlèvent le port de Negapatam [1], sur la côte de Coromandel, et celui de Trincomalé [2], dans l'île de Ceylan, la meilleure base maritime de l'île. « Ils avaient dessein de s'emparer de toute l'île, affirme Burnat, ils y auraient réussi, car nous étions plus faibles qu'eux. » Mais voici que notre Vaudois salue un sauveur : c'est l'illustre bailli de Suffren, à la tête de son escadre de deux vaisseaux de ligne [3]. Deux combats navals, sans être décisifs, ont affaibli l'escadre anglaise. Bientôt, Suffren reprendra Trincomalé et Pondichéry.

Le 28 janvier 1783, Gabriel Burnat mande à son frère Daniel, à la fois la nouvelle d'un heureux événement et celle d'un malheur : les préliminaires de la paix viennent d'être signés et l'on peut reprendre la correspondance interrompue depuis plus de deux ans par la guerre. Le capitaine Auguste Burnat est décédé à Vevey, le 10 novembre 1782, à l'âge de cinquante-deux ans, laissant trois fils encore tout jeunes.

De Mature, le 16 novembre 1783, Daniel Burnat fait savoir à son frère Auguste, dont il ignore encore le décès, que la Hollande n'a pas signé les préliminaires de la paix : elle se refuse à accepter les conditions des Anglais, très préjudiciables aux intérêts de la Compagnie néerlandaise.

Désormais, c'est la veuve d'Auguste Burnat, Elizabeth, née Roussatier, qui renseignera son beau-frère. Elle lui parlera de ses trois neveux, du premier, tout particulièrement, dont Daniel Burnat est le parrain et qu'il a généreusement doté. On fera exécuter, par un jeune homme de Vevey, fort doué pour les choses de l'art, les portraits des trois garçons. Ces portraits qui,

---

[1] Negapatam, ville maritime de la côte de Coromandel, à 76 km. à l'est de Madras (Inde méridionale). Etablissement portugais, elle fut conquise par les Hollandais en 1666. Les Anglais l'enlevèrent définitivement aux Hollandais en 1781.

[2] Trincomalé, ville maritime de l'île de Ceylan, sur le golfe de Bengale. Enlevée aux Portugais par les Hollandais, elle était le meilleur port de l'île. Occupée par les Anglais, en 1781, délivrée par l'escadre française de Suffren, elle finit par tomber aux mains des Anglais (1795).

[3] En réalité, l'escadre que le Bailli de Suffren amena, en 1781, de Port-Louis, dans l'Ile de France, jusque sur la côte de Coromandel, comptait onze unités de ligne, plus un vaisseau anglais, capturé pendant la traversée. Les deux combats navals auxquels Burnat fait allusion sont la rencontre de Sadras et la bataille devant Trincomalé.

selon Elizabeth, « sont passablement bons suivant leur âge et leur peu de patience pour se tenir tranquilles », prendront la route de Ceylan, et le 24 février 1784, Daniel Burnat dit à sa belle-sœur sa reconnaissance.

Par cette même lettre, il révèle à son frère la raison secrète qui empêche son retour : « Vous savez qu'on peut avoir des enfants sans être marié. Je suis dans ce cas. J'ai une fille dont la mère a soin de mon ménage. Sa naissance ne diminue en rien l'affection que je dois avoir pour elle. Elle est dans sa onzième année et mon devoir, autant que mon inclination, exige de moi que je tâche de lui procurer un établissement avantageux, quand elle sera en âge de se marier. » Aussi, de son capital de 60 000 florins, Burnat destine une moitié à sa fille et l'autre à ses neveux.

Puis un silence de trois ans se fait ; malgré la paix revenue, aucune nouvelle de Daniel Burnat ne parvient à Vevey, pas plus que les fonds annoncés. Une lettre du 24 janvier 1787, écrite de Colombo, vient pourtant donner les raisons de ce silence. Burnat a connu des « traverses et chagrins » : une fluxion s'est portée sur ses yeux et l'a mis hors d'état d'écrire. Il a dû se résoudre à résigner ses fonctions et à quitter le service de la Compagnie. Retiré à la campagne, près de Colombo, il vit en toute liberté, la santé recouvrée. Mais la perte des revenus attachés au poste de Mature l'oblige à beaucoup d'économie, pour ne point diminuer son petit capital, passablement écorné.

En janvier 1789, nouvelle lettre, de ton assez mélancolique, à son frère Gabriel : le commerce de la Compagnie est en pleine décadence, aussi Daniel Burnat a-t-il dû réduire ses dépenses. Une consolation pourtant, les relations avec le colonel de Meuron [1], « un aimable et galant homme qui me témoigne beaucoup d'amitiés ». Il est regrettable que de multiples occupations retiennent le colonel au château de Colombo et l'empêchent de

---

[1] Pierre-Frédéric de Meuron (1747-1813), officier au service de la France, puis colonel dans le régiment de son frère, Charles-Daniel, né en 1738 à Saint-Sulpice (Neuchâtel). Lorsque, pendant la guerre d'indépendance américaine, les dirigeants de la Compagnie hollandaise demandèrent au gouvernement français de leur communiquer le nom d'un officier suisse capable de lever et de commander un régiment destiné à défendre les territoires néerlandais d'outre-mer, le colonel de Meuron, l'aîné, fut désigné. Le régiment, transporté au cap de Bonne-Espérance et de là dans l'île de Ceylan, passa sous le commandement de P.-F. de Meuron cadet. Plus tard, P.-F. de Meuron passa au service de l'Angleterre (1798) et devint gouverneur militaire de Ceylan.

parcourir, aussi souvent qu'il le désirerait, la demi-lieue qui sépare la ville de la résidence campagnarde de Burnat.

Alors que notre Vaudois s'en va doucement vers les « incommodités de l'âge », à travers les difficultés quotidiennes, d'autres, plus jeunes, poursuivent leur carrière aux Indes : « M. Burnand est à Battikaloa [1], dont il est chef et où il fait bien ses affaires. »

Dans ses dernières lettres, Burnat se plaint des difficultés de la vie à Ceylan. Le régime que la Compagnie introduit pour retarder sa chute ruinera la colonie. « On ne voit circuler que de la monnaie de cuivre et de papier, et si l'on veut avoir de la monnaie d'argent ou d'or, pour acheter de l'étranger les marchandises dont on a besoin, on est obligé de l'aller prendre dans la caisse de la Compagnie, qui l'échange à cinquante pour cent de bénéfice. »

Il ne s'étonne guère de la cherté qui règne dans le Pays de Vaud ; les causes lui en paraissent être « le grand nombre de réfugiés qui s'y trouvent et font beaucoup de dépenses », ainsi que le luxe inconsidéré qui s'est introduit, depuis une vingtaine d'années, dans sa chère patrie. (Lettre du 26 janvier 1792.) La cherté n'est pas moindre à Ceylan. « Le beurre coûte 6 batz chez vous, dans l'île de Ceylan, 20 ou 30 sols de Hollande la livre. Toutes les denrées se payent le double d'il y a dix ans. »

Toutefois, l'exilé continue à s'intéresser aux événements survenus en Pays de Vaud et il les commente inlassablement : « La République de Berne gouvernant sagement ses sujets du Pays de Vaud, ils feraient très mal de se porter à des soulèvements dont les suites pourraient leur être fatales, surtout avant de savoir comment se terminera la révolution arrivée en France, dont l'issue est encore fort incertaine. » Il a lu, dans les Gazettes de Leyde, des lettres de Lausanne, Berne et Genève (1790) rapportant « les requêtes des villes de Moudon, Morges, Nyon et Aubonne, à MM. de Berne, les priant de mettre les sujets du Pays de Vaud de niveau avec les bourgeois de Berne, dans les distributions des places d'officiers dans les régiments des princes étrangers ». Il n'approuve pas ces démarches et conseille une prudente expectative. En revanche, il comprend fort les exhortations de LL. EE., invitant leurs sujets à rester tranquilles et à ne point se laisser

[1] Battikaloa, ville et port de la côte orientale de Ceylan. Fortifié par les Portugais, pris par les Hollandais en 1638.

séduire par la propagande incendiaire de quelques Suisses de Paris.

Mis au courant, par son frère, des manifestations des « révolutionnaires » vaudois, il remarque :

J'ai appris avec plaisir que les réjouissances de quelques étourdis de notre pays, à l'occasion de la révolution française, n'avaient eu aucune suite fâcheuse... Si ces Messieurs eussent commencé leur fête par porter la santé du Souverain, au lieu de boire simplement à la santé du canton de Berne, Leurs Excellences n'y auraient peut-être fait aucune attention. Mais cet oubli prémédité leur a donné des soupçons sur les intentions de ces Messieurs qui me paraissent avoir agi avec trop de précipitation. Ils auraient au moins dû attendre que la révolution de la France fût consolidée. Ce temps paraît encore fort éloigné. La discorde et l'anarchie qui règnent dans le Royaume et toute l'Allemagne conjurée contre les démocrates français, pourront bien opérer une contre-révolution. Le roi, il est vrai, ne recouvrera jamais son ancienne autorité, mais le Royaume sera ruiné par les dépenses énormes qu'occasionne l'entretien de quatre à cinq cent mille hommes armés contre les Allemands, et qui absorbent les produits de la vente des biens du Clergé, en sorte que la banqueroute deviendra inévitable. Je suis bien fâché que vous ayez des fonds placés en France.

Si l'écriture trahit « une main qui n'est plus si ferme qu'autrefois », les sentiments sont demeurés les mêmes : affection pour les siens, touchante sollicitude pour ces neveux inconnus, dont l'avenir le préoccupe : « Quand vous lirez des livres de voyages, ne vous laissez pas tromper par les belles descriptions que vous y trouverez. Elles sont toutes plus ou moins infidèles. Je n'ai pas encore vu de pays plus beau et plus agréable que le Pays de Vaud ; restez-y et que l'espoir de faire fortune dans les pays étrangers ne vous séduise pas. » C'est par ces sages conseils que s'achève la dernière lettre qui nous soit parvenue. Elle est datée de Colombo, le 23 janvier 1793.

Une notice rédigée par le neveu de Daniel, Henry Burnat [1], nous permettra de jeter une faible lueur sur la fin de cet homme de bien. Elle nous apprend que le montant total des sept envois d'argent, faits par Daniel Burnat en faveur de sa famille, jusqu'en 1782, s'élève à 71 370 florins. Les frais ont réduit cette somme à 70 000 florins environ. Le florin de Hollande valant 14 batz, ce

[1] Paul-Henry Burnat (1779-1867), fils d'Auguste, syndic de Vevey et député au Grand Conseil.

n'est pas moins de 98 000 livres de Suisse, soit 147 000 livres tournois, ancien argent de France, que la famille Burnat reçut de son bienfaiteur.

Henry Burnat nous dit avoir constaté, par les copies des lettres de son oncle Gabriel [1], que celui-ci écrivait encore, de Vevey, à Colombo en accusant réception d'une lettre de Daniel Burnat, datée du 18 mars 1798. Cette lettre n'a pu être retrouvée.

« Dès lors, on a appris, par des compatriotes, MM. de Meuron et Burnand, que mon oncle était mort et qu'il avait marié sa fille illégitime, dont il parle dans sa lettre du 16 novembre 1783. Il est donc à présumer que sa mort aura eu lieu vers la fin du XVIIIe siècle, ou dans les premières années du XIXe, puisqu'il était né en 1723. »

Si l'on peut imaginer la fin de l'ancien commandant de Mature, on ne saura vraisemblablement jamais ce que fut la destinée de l'enfant née, sous les cieux de l'île lointaine, d'un Vaudois exilé et d'une inconnue.

André Jaquemard.

SOURCES MANUSCRITES

Lettres de Daniel Burnat à son frère Gabriel, notaire et justicier à Vevey ; à son frère Auguste, ancien capitaine au service de France, à Vevey ; à son père Gabriel, ancien officier au service de France, à La Conversion sur Lutry ; à sa belle-sœur, née Elizabeth Roussatier, veuve d'Auguste Burnat à Vevey ; à M. Roussatier, père d'Elizabeth Burnat à Vevey ; à ses neveux, fils d'Auguste Burnat à Vevey.

Lettres du capitaine Barbey, de Vevey, au service de la Hollande, à Gabriel Burnat.

Lettres de MM. J. Visscher & Fils, banquiers, d'Amsterdam, à Gabriel Burnat.

Lettres de MM. Plantamour, Rilliet & Cie, banquiers à Genève, à Gabriel Burnat.

Notice de Henry Burnat, neveu de Daniel Burnat.

Notice composée en 1913, par Ernest Burnat, architecte et aquarelliste (1833-1922).

Ces documents sont déposés aux archives de la famille Burnat, à Vevey.

OUVRAGES CONSULTÉS

Dictionnaire historique et biographique de la Suisse.

Livre d'Or des Familles vaudoises.

Pierre Bonnassieux, *Les grandes compagnies de commerce.* Paris 1892.

G.-T. Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes.* Genève 1782.

H. A. Enno van Gelder, *Histoire des Pays-Bas.* Paris 1936.

Pierre Meile, *Histoire de l'Inde.* Paris 1951.

A propos des Suisses (régiment de Meuron) à Ceylan :

Ernest Giddey, *Quelques aspects des relations anglo-suisses à la fin du XVIIIe siècle.* Dans *R. H. S.*, t. 29 (1949), p. 47-64. Tiré à part.

[1] Gabriel Burnat est mort célibataire, à Vevey, le 30 mai 1801.